

**ARRÊTÉ 2024-43 PORTANT RÉGLEMENTATION PROVISOIRE DE LA CIRCULATION ET  
DU STATIONNEMENT RUE DU MARÉCHAL JOFFRE ET RUE DU MARÉCHAL FAYOLLE  
À L'OCCASION DE TRAVAUX SUR LE RÉSEAU D'EAU POTABLE**

Le Maire de la Commune de Panazol,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-1 et L.2213-1 à L.2213-6 ;
- Vu le Code de la route et notamment les articles R.110-1, R.110-2, R.411-8, R.411-25 et R.417-10 ;
- Vu l'arrêté 2023-122 portant réglementation des heures de coupure de l'éclairage public sur le territoire de la commune, soit une interruption toute la nuit sur l'ensemble du territoire (sauf RD 941 et maintien ponctuel lors d'évènements particuliers) entre le 15 juin et le 31 août ;
- Vu la demande en date du 5 mars 2024 formulée par l'entreprise PRADEAU TP représentée par Monsieur Benoît LATHIÈRE (06 82 81 11 92) pour des travaux de renouvellement du réseau AEP rue du Maréchal Joffre pour le compte du Syndicat Vienne Briance Gorre ;
- Considérant qu'il convient de régler provisoirement, pour des raisons de sécurité, la circulation et le stationnement des véhicules rue du Maréchal Joffre et rue du Maréchal Fayolle, du lundi 18 mars 2024 à 8h00 au vendredi 12 avril 2024 à 18h00 ;

**ARRÊTE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : La circulation des véhicules rue du Maréchal Joseph Joffre, dans l'emprise et aux abords des travaux, sera interdite à tous les véhicules, sauf riverains et véhicules de secours **du lundi 18 mars 2024 à 8h00 au vendredi 22 mars 2024 à 18h00, du lundi 25 mars 2024 à 8h00 au vendredi 29 mars 2024 à 18h00, du mardi 2 avril 2024 à 8h00 au vendredi 5 avril 2024 à 18h00 et du lundi 8 avril 2024 à 8h00 au vendredi 12 avril 2024 à 18h00**, en fonction de l'avancement du chantier.

Un itinéraire de déviation sera mis en place par l'entreprise PRADEAU TP, par :

- avenue Pierre Guillot,
- rue du Maréchal Philippe de Hautecloque, - rue Joseph Leyssène,  
dit Leclerc, - rue du Maréchal Ferdinand Foch.

**ARTICLE 2** : Le stationnement des véhicules **dans l'emprise des travaux rue du Maréchal Joseph Joffre** ainsi que **sur une partie du parking situé rue du Maréchal Émile Fayolle** sera interdit **du lundi 18 mars 2024 à 8h00 au vendredi 12 avril 2024 à 17h00**, en fonction de l'avancement du chantier.

**ARTICLE 3** : Des panneaux de type KC 1 « **ROUTE BARRÉE À .....km** » et la signalisation réglementaire seront apposés de part et d'autre des accès à cette portion de voie communale, par l'entreprise PRADEAU TP.

**ARTICLE 4** : La signalisation réglementaire sur le chantier sera mise en place et entretenue par l'entreprise PRADEAU TP, en application des dispositions du code de la route et de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – 8<sup>ème</sup> partie), sous le contrôle des gestionnaires de voirie (VC et RD). Compte tenu de l'extinction de l'éclairage public, le pétitionnaire devra adapter sa signalisation nocturne.

**ARTICLE 5** : Madame la Directrice Générale des Services de la ville de PANAZOL, Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique la Haute-Vienne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté. Ampliation du présent arrêté est adressée au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), ainsi qu'au Service d'Aide Médicale d'Urgence (SAMU).

FAIT à PANAZOL, le 6 mars 2024

Le Maire,  
**Fabien DOUCET**

Publié en Mairie le **08 MARS 2024**



ANNEXE À L'ARRÊTÉ 2024-43 PORTANT RÉGLEMENTATION PROVISOIRE DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT RUE DU MARÉCHAL JOFFRE ET RUE DU MARÉCHAL FAYOLLE À L'OCCASION DE TRAVAUX SUR LE RÉSEAU D'EAU POTABLE

Travaux de renouvellement du réseau d'eau potable

**Itinéraire de déviation** par rue du M<sup>al</sup> Foch, rue Joseph Leysse, rue du M<sup>al</sup> Leclerc et avenue Pierre Guillot



**Stationnement interdit** sur une partie du parking rue du Maréchal Fayolle



**Route barrée** rue du Maréchal Joffre

Stockage matériaux à la place des containers à verre rue du Maréchal Joffre